



LOGEMENTS CRESSY PÉRIMÈTRE 2.2

FONDATION HBM EMILE DUPONT

BERNEX - GE

Maître de l'ouvrage
Fondation HBM Emile Dupont
Rue Gourgas 23 bis
1205 Genève

Architectes
Collectif d'Architectes
Barthassat
Brunn+Butty
Menoud
p.a. Clos de la Fonderie 3
1227 Carouge

Collaborateurs :
J.-L. Dubochet
L. Imberti, Ph. Krattinger

Ingénieurs civils
ESM Ingénierie SA
Rue Viollier 8
1207 Genève

Architecte paysagiste
In Situ SA
Ph. Clochard
Route des Acacias 47
1227 Les Acacias

Bureaux techniques
Sanitaire :
Technosan SA
Route de Veyrier 272
1255 Veyrier

Electricité :
BT Contrôles
quai du Cheval-Blanc 1
1227 Carouge

Ventilation-Chauffage :
Gitec SA
Route de Veyrier 272
1255 Veyrier

Acousticien :
Architecture et Acoustique SA
Lançon François et Schaad Jürg
Quai Ernest-Ansermet 40
1205 Genève

Géotechnique :
Dériaz
Géotechnique appliquée SA
Chemin des Vignes 9
1213 Petit-Lancy

Sécurité :
Ecoservices SA
Rue de Veyrier 9bis
1227 Carouge

Géomètre
HKD Géomatique
Kohler et Dunant
ingénieurs-géomètres
Chemin de l'Echo 3
1213 Onex

Coordonnées
Chemin Carobot 33-37 b
1233 Bernex

Conception 2002

Réalisation 2004 - 2005

Photos

Traités de façon différenciée, les bâtiments implantés sur des sites voisins, répondent néanmoins à des caractéristiques constructives communes.



SITUATION

Séparation des périmètres d'implantation. Le quartier de Cressy, situé sur les communes de Bernex et de Confignon, résulte de l'application d'un plan de quartier adopté en 1994. Desservi par les TPG et disposant d'une école primaire, le quartier totalise quelque 600 logements, dont 122 appartements HBM, mis sur le marché par la Fondation HBM Emile Dupont.

Les terrains, à l'origine propriété de l'Etat, ont été transmis aux différents partenaires privés et publics, afin de favoriser une large mixité sociale. Un concours d'architecture a désigné deux bureaux lauréats pour les différents périmètres.

Parmi les objectifs et critères principaux fixés par la Fondation HBM, retenons l'exigence de bâtiments économiques, offrant un bon rapport qualité-coût.

Dans les trois secteurs définis, des espaces de transition boisés permettent d'offrir une qualité environnementale appréciable, coupant les nouvelles constructions du bâti existant ou des voies de circulation, tandis que des cheminements piétonniers permettent d'établir une liaison agréable avec le centre du quartier.





CARACTÉRISTIQUES

Surface du terrain	: 5'535 m ²
Surface locative brute	: 5'886 m ²
Volume SIA, appart.	: 26'400 m ³
Coût total	: 15'700'000.-
Nombre d'appartements:	52
Nombre de pièces	: 249
Surface nette par pièce	: 18.5 m ²
Nombre de niveaux	: Rez+2
Nombre de niveaux souterrains:	0
Places de parc:	77



PROGRAMME - PROJET

Concept global et pragmatique. Les 3 bâtiments du périmètre 2.2 comprennent des logements de différentes tailles, principalement de 4 et 5 pièces. Avec deux niveaux sur rez, ils s'inscrivent dans les gabarits imposés par le plan de quartier et s'adaptent à la pente naturelle du terrain. Les rez-de-chaussée sont surélevés afin d'accroître l'intimité des logements et toutes les chambres côté nord sont ainsi situées au premier étage.

Les espaces communs au sein des immeubles demeurent en contact direct avec l'extérieur : cages d'escaliers en façades, passages à l'air libre au rez inférieur, buanderies éclairées naturellement. Tous les appartements disposent de halls généreux, d'une grande cuisine liée au séjour par une porte coulissante et d'un vaste balcon continu. Les salles de bains permettent d'accueillir un élément supplémentaire tel que machine à laver ou séchoir.

La construction fait essentiellement appel à des matériaux traditionnels et robustes. La structure porteuse, dalles, murs porteurs intérieurs et cages d'escaliers sont en béton armé, alors que les murs extérieurs sont en briques de terre cuite isolante (36 cm) directement crépies extérieurement. Les menuiseries extérieures sont en bois, là où elles sont protégées par les balcons, ou en bois-métal.

Ces bâtiments, entièrement vitrés au sud, font profiter les locataires de la lumière naturelle et des apports solaires passifs. Afin de diminuer l'impact du parcage en surface, les immeubles ne comprenant pas de parking souterrain, une partie du stationnement s'effectue sous les bâtiment, au rez-de-chaussée inférieur.

Les aménagements extérieurs sont au maximum composés de surfaces perméables et les plantations sont exclusivement constituées d'essences indigènes.

